Pour le Maire
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_04-DE

CM-30-06-2026/04

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*22*
Nombre de votants :	*22*
Date de Convocation :	*23/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Trente Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Emilie CORBIER, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuelle BROUSSE, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Guillaume MARLIERE, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Isabelle BRITTON, Marie AUBRY*
Messieurs *Jean-François DEBAIN, Xavier HAUDEBOURG, Fabrice SORIEUL*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE : Tarification 2026/2027

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_04-DE

Michelle TANGUY rappelle qu'une nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire a été adoptée par délibération n°13-05-2025/04 du Conseil municipal en date du 13 mai 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.

La commune de Conches-en-Ouche veille depuis de nombreuses années à garantir un service de restauration scolaire de qualité, accessible au plus grand nombre et participant pleinement à la réussite éducative des enfants.

Pour mémoire, et afin de préserver l'accès à ce service pour les familles tout en tenant compte de l'évolution des charges supportées par la collectivité, notamment celles liées à la fourniture des repas, aux fluides, aux charges de personnel et au fonctionnement général du service, la commune a mis en place une tarification modulée selon les ressources des familles.

Cette grille tarifaire permet de maintenir des tarifs particulièrement attractifs pour les foyers les plus modestes, notamment jusqu'à un quotient familial de 900 €, tout en appliquant une évolution modérée des tarifs pour les autres tranches de revenus, en cohérence avec l'augmentation des coûts facturés par le prestataire de restauration.

La volonté de la Collectivité demeure inchangée : garantir à chaque enfant l'accès à une alimentation saine, équilibrée et conforme aux recommandations nutritionnelles en vigueur, dans un cadre éducatif favorable à son développement et à son bien-être.

***Vu** le Code général des collectivités territoriales,*

***Vu** le projet éducatif local et les engagements de la commune en matière de service public de restauration scolaire,*

***Vu** la nécessité de moduler et d'actualiser les tarifs à compter de l'année scolaire 2025-2026 en tenant compte de l'évolution des coûts (matières premières, personnel, énergie, etc.),*

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_04-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Adoptent** les tarifs suivants à compter de l'année scolaire 2026/2027 qui sont révisables chaque année en fonction de l'évolution des charges du service :

Pour les enfants domiciliés dans la commune (fréquentation régulière)

Quotient familial	Tarif
0 – 399	1,00 €
400 – 499	1,50 €
500 – 699	1,75 €
700 – 799	2,25 €
800 – 899	2,50 €
900 – 1 099	2,72 €
1 100 – 1 199	3,00 €
1 200 – 1 399	4,00 €
≥ 1 400	4,20 €

Pour les enfants domiciliés hors commune (fréquentation régulière)

Origine	Tarif
Sainte-Marthe	4,00 €
Autres communes	5,71 €

Fréquentation irrégulière (avec justificatif PAI)

Type de repas	
Panier repas – Forfait mensuel	15,00 €
Repas occasionnel	2,00 €

Enfant inscrit en classe ULIS : 4.20€

Repas occasionnel : 5.62 €

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Michelle TANGUY, Claire LACAMPAGNE CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjointes au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trois Juillet Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204